

Le Comité régional,

Ayant étudié le problème des priorités pour l'exécution des programmes, conformément à la demande de la Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé,

1. ESTIME que la procédure actuellement en vigueur dans la Région demeure satisfaisante, et

2. REAFFIRME que les critères approuvés par le Comité régional lors de sa neuvième session¹ suffisent pour orienter les gouvernements et le Directeur régional dans le choix de ces priorités.

WPR Recueil des Rés., 2ème éd., 1.1.4 (3)

Quatrième séance, 5 septembre 1961

Resolution WP/RC9.R3